



CERTIBIOCIDÉ

CERTIFICAT INDIVIDUEL POUR LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES
MISE EN VENTE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES
INITIAL- SITE COMBOURG

L'objectif est quand on est un professionnel, de permettre l'achat, l'utilisation et la distribution des produits biocides professionnels. Il s'agit de former les personnes concernées par ces produits pour en promouvoir une utilisation raisonnée et durable, obtenir, quand on est un professionnel, le certificat individuel « certibiocide ».

PROGRAMME DE FORMATION

Identifier et connaître le champ
d'application du Certibiocide


Réglementation des produits
biocides

Prendre en compte la dangerosité des
biocides

Moyen de lutte contre les organismes
nuisibles et prévention des risques

Connaître les substances actives
et les méthodes alternatives

Prendre en compte les enjeux
de la protection de l'environnement



***100% DE RÉUSSITE
À L'EXAMEN
100% DE TAUX DE SATISFACTION**

Évaluation : Le suivi de cette formation conditionne l'accès au certificat. Toutefois, l'équipe pédagogique a fait le choix de conserver un système d'autopositionnement afin de valider l'acquisition des connaissances.

*CHIFFRES SUR SITE CAMPUS
MONOD

WWW.CAMPUS-MONOD.FR



**Le CPSA de
Combourg est
habilité
Certiphyto**



Pré-requis

-Aucun pré-requis nécessaire

Public visé

La formation s'adresse à tous les professionnels qui sont contact avec les produits biocides (substances chimiques qui regroupent les insecticides, les antiparasitaires, les rodenticides et les désinfectants). Depuis le 26/11/15 ils doivent être certifiés par l'obtention d'un certificat individuel appelé "Certibiocide".

Pédagogie

Durée : 21H

Modalités pédagogiques : en présentiel ou à distance

Admission

Contact par mail ou téléphone

Fiche d'inscription

Tarifs fournis sur devis

Accessible aux personnes en situation de handicap

Contacts et Informations

CPSA de Combourg

Chargée de recrutement

Avenue des Palmiers

35270 Combourg

02 99 73 05 27

cfppa.combourg@educagri.fr

